FORMULAIRE

Accès sur voies piétonnes – 2027

Nom :…….. Prénom :……

Adresse du domicile :……

Adresse du garage : ……

Adresse d'envoi du/des macarons (si différent du domicile) : ……

Mail : @ Téléphone* :

Justificatif à joindre :

- **Pour la délivrance de macaron** :

 Une copie du **justificatif de domiciliation** (facture récente, bail …)

 Une copie de la (des) **carte (s) grise (s)**,

- **Pour le dossier télécommande** :

 Un justificatif de **domiciliation de l'emplacement de stationnement**

Fait à METZ le

Signature

Coordonnées du service Réglementation, Foires et Marchés :

Adresse mail : circulation@mairie-metz.fr
Adresse postale : 57-59, rue Chambière 57000 METZ ouvert au public de 8h 15 à 12h 15 et de 14 h 15 à 17h 15.

La communication de votre numéro de téléphone nous permettra de vous avertir sans délai en cas de dysfonctionnement ou de désactivation des bornes amovibles.

Protection des données personnelles :
La Ville de Metz est responsable de traitement. La Cellule circulation-stationnement de la Ville dispose de moyens informatiques destinés à gérer les accès aux plateaux piétonniers. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage des services de la Ville de Metz.
La convention est transmise au Service de Gestion Comptable (SGC).
La base légale du traitement est la mission d'intérêt public.
Les durées de conservation des informations sont d'un an en cas de renouvellement et de dix ans sans restitution.
Conformément aux articles 15 à 23 du Règlement 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification, limitation du traitement, opposition et limitation des informations la concernant, pour motif légitime, en s'adressant à :
Hôtel de Ville de Metz
A l'attention du Délégué à la Protection des Données
1, place d'Armes – J.F. Blondel – 57036 METZ Cedex 1
Téléphone : 0 800 891 891 / mail : dpo@mairie-metz.fr
Formulaire en ligne : https://metz.fr/informations_legales.php
Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatiques et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.